

Réseau canadien de l'environnement (RCEN)

Plan de travail du Caucus jeunesse 2009-2010 Janvier 2010



Mandat: À déterminer

Élections du Comité d'administration: Elles auront lieu en avril 2010.

1. Établir la mission, le mandat et les buts du Caucus jeunesse

1.1 Mini-consultations avec de jeunes environmentalistes

Chaque membre du comité directeur mènera des mini-consultations avec des individus et des groupes impliqués dans le secteur environnemental jeunesse au Canada. L'information recueillie lors de ces consultations :

- a. guidera les buts du Caucus jeunesse (CJ);
- b. aidera le CJ à créer une mission et un mandat;
- c. permettra au CJ de mieux comprendre les nécessités du mouvement environnemental jeunesse (évaluation des nécessités);
- d. sensibilisera le CJ au sujet des problèmes et/ou des lacunes au sein du mouvement jeunesse environnemental;
- e. aidera le CJ à établir des méthodes afin faciliter, de soutenir et de mettre en valeur les initiatives jeunesse afin que les jeunes puissent atteindre leurs buts et se développer à leur plein potentiel.

1.2. Suivi des mini-consultations. Les membres du comité directeur du CJ :

- a. écriront une ébauche de rapport de 1-2 pages résumant les résultats des mini-consultations;
- b. partageront l'ébauche du rapport avec les membres du CJ et les participants des mini-consultations (et demanderont de la rétroaction);
- c. développeront la mission, le mandat et les buts du CJ en se basant sur le rapport final des mini-consultations;
- d. annonceront la mission et le mandat aux membres du CJ à l'aide d'une liste de contacts;
- e. remercieront les personnes ayant participé aux mini-consultations et leur enverront une ébauche finale du rapport accompagnée de la mission, du mandat et des buts ayant résulté des consultations.



2. Création d'un plan d'action

2.1 Les membres du Comité d'administration rédigeront un plan d'action clair dans lequel ils :

- a. incluront les événements majeurs, de février 2010 à mai 2011 qui impliquent la participation des membres du CJ;
- b. créeront un horaire complémentaire pour chaque événement;
- c. mettront à jour et traduiront la page web du CJ qui inclura la mission, le mandat, les buts, le rapport des mini-consultations ainsi que le plan d'action.

3. Créer une stratégie de communication

3.1 Créer une stratégie de communication en développant:

- a. un système de messagerie électronique commun du CJ afin de souligner les avantages de se joindre au CJ;
- b. une liste de partenaires et de partenaires potentiels;
- c. une stratégie de promotion et recrutement de 2 à 5 pages pour encourager les nouveaux membres à se joindre au CJ.

4. Développer les critères d'adhésion

4.1 En accord avec la mission des caucus, il est possible que le CJ veuille:

- a. permettre l'adhésion individuelle,
- b. accorder une adhésion gratuite, et/ou
- c. inclure des membres non-traditionnels tels que des groupes universitaires et des syndicats étudiants.

4.2 En consultant ses affiliés régionaux, le CJ devra discuter d'une norme relative aux critères d'adhésion des jeunes. En retour, chaque membre affilié en discutera avec son comité directeur respectif afin d'inclure ces critères dans leurs règlements ou leurs politiques d'adhésion (*ce processus doit être confirmé avec le personnel et les membres affiliés du RCEN*).

4.3 Le CJ initiera une campagne de recrutement afin d'augmenter et d'instaurer l'adhésion officielle.



5. Créer une stratégie de subventions

Afin de faciliter la mission, le mandat et les objectifs du CJ, la coordinatrice, la stagiaire et le Comité d'administration du CJ s'engagent à :

- 5.1 Faire des recherches sur des commanditaires potentiels – à quels genres de subventions le RCEN est-il éligible? (ex. programmes du gouvernement fédéral, organisations internationales, autres)
- 5.2 Faire des recherches sur des partenaires potentiels – des organismes qui:
 - a. peuvent faire des dons en nature et/ou
 - b. ont un statut caritatif et qui peuvent postuler pour des projets en partenariat avec le CJ du RCEN et gérer les logistiques financières.
- 5.3 Établir des sources alternatives de génération de revenu qui permettront au CJ de récupérer leurs coûts d'ici 2012.
 - a. Faire des demandes de subventions et écrire des propositions.
 - b. Les sources alternatives de génération de revenu pourraient inclure des paiements pour des services offerts par le CJ.



6. Développer un programme de mentorat

- 6.1 Selon la délégation jeunesse de l'AGA 2009 du RCEN et après avoir discuté avec d'autres jeunes, un programme de mentorat s'avère être un projet d'une grande valeur pour les jeunes impliqués dans des activités environnementales au Canada. Le RCEN est situé à un endroit stratégique et est approprié pour entreprendre un programme de mentorat. Afin de rendre cela possible, le CJ aurait à :
 - a. développer une base de données comprenant les mentors du RCEN (les adultes et les jeunes ayant de l'expérience peuvent servir en tant que mentors) et une base de données comportant les jeunes qui voudraient avoir recours au service de mentorat;
 - b. faire appel à tous les membres du RCEN par l'intermédiaire : du site web, du bulletin électronique, des caucus, de Facebook, de listes de contacts d'autres groupes jeunesse membres, etc.;
 - c. identifier et contacter les jeunes et les mentors intéressé.e.s.
- 6.3 Inviter les jeunes et les mentors intéressé.e.s à former un groupe de travail de mentorat afin de :
 - a. développer la structure et l'organisation du programme de mentorat,
 - b. mettre en œuvre le programme et
 - c. développer une méthode pour surveiller les progrès du programme.
- 6.4 La coordinatrice, le Comité d'administration et la stagiaire du CJ ainsi que le groupe de travail de mentorat seront responsables de mettre en œuvre le programme.